

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Malikassociation

Sites d'hébergement : RGC et Atlantis

1. À quoi sert ce règlement

Ce règlement explique :

comment fonctionne l'hébergement,
ce qui est autorisé ou interdit,
les droits et devoirs de chacun.

Il s'applique à toutes les personnes
hébergées sur :

le site RGC (groupes NOX, GAMMA, ORI)

le site Atlantis (groupe Z.A.C)

2. Type d'hébergement

L'hébergement proposé par
Malikassociation est :

temporaire,

social,

gratuit,

non commercial.

Ce n'est pas un bail, ni une location, ni un hôtel.

Il sert à aider des jeunes en difficulté à :

se stabiliser,

préparer un projet d'études, de

formation ou de travail,

devenir autonomes.

3. Qui peut être accueilli

Peuvent être accueillis :

des jeunes en difficulté sociale,

sans logement stable,

avec un projet éducatif, professionnel

ou d'insertion.

Aucune discrimination n'est faite (genre, origine, parcours, etc.).

4. Durée de l'hébergement

La durée est fixée à l'entrée et peut être :

1 an

3 ans

6 ans



La situation est réévaluée régulièrement.

L'hébergement peut être prolongé, adapté ou arrêté selon l'évolution de la personne et le respect des règles.

5. Ce à quoi la personne accueillie a droit

Chaque personne hébergée a droit :

au respect,

à la dignité,

à la tranquillité,

à la sécurité,

à un accompagnement social et éducatif.

6. Ce qui est attendu de la personne accueillie

Chaque personne s'engage à :

respecter les autres résidents et l'équipe,

respecter les locaux et le matériel,

participer à la vie collective,

suivre l'accompagnement proposé,

respecter les rendez-vous.

7. Règles de vie importantes

Interdictions

violence, menaces, harcèlement,
alcool dans les locaux,
drogues ou substances illicites,
héberger une personne extérieure sans
autorisation.

Vie collective

garder les espaces propres,
respecter le calme,
signaler tout problème.

8. Accompagnement

L'hébergement est lié à un
accompagnement obligatoire :
suivi social,
aide administrative,
orientation vers études, formation ou
emploi,
aide à l'autonomie.

9. Sécurité

Les consignes de sécurité doivent être respectées.

L'association n'est pas responsable des objets personnels perdus ou volés.

10. En cas de non-respect des règles

Selon la situation :

rappel oral,

avertissement écrit,

fin anticipée de l'hébergement.

Chaque décision est expliquée et proportionnée.

11. Application du règlement

Ce règlement est adopté par Malikassociation.

Il s'applique aux sites RGC et Atlantis.

 Fait à Mirebeau

 Le

 Signature.....